

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DPVI 245 Subvention à la régie de quartier du 14e « Flora Tristan » pour un projet de laverie solidaire.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, voté le 27 mars 2007, et son avenant de prorogation, voté le 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Régie de quartier « Flora Tristan » du 14e.

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à la Régie de quartier « Flora Tristan » (14e) (13085/X07705/2011-06074), pour son action d'aide à la logistique et au lien social dans le cadre de la coordination d'été menée chaque année sur ce quartier.

Article 2: La dépense correspondante, s'élevant à 15.000 euros, est imputée au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF15001 Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.